



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DE LA RÉOLUTION 2022-07-383

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la session ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 4 juillet 2022, la résolution suivante a été adoptée, à savoir :

Résolution n° 2022-07-383 **Modification de la date de la séance ordinaire du mois d'août prévue le 1^{er} août 2022 pour le 8 août 2022. La séance aura lieu à la salle du conseil de la Municipalité d'Ascot Corner à 19 h 30.**

L'original de cette résolution est déposé au bureau de l'hôtel de ville, 5655 route 112, Ascot Corner, Québec, et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ àAscot Corner.....ce.....6^e jour de
juillet.....de l'an deux mille vingt deux.


Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité, endroits désignés par le Conseil, le 6^e jour de juillet 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6^e jour de juillet 2022.


Directeur général et greffier-trésorier